

**Commune de FAVERNEY**  
**Compte-rendu réunion du Conseil Municipal**  
**Séance du 6 septembre 2021 à 19H00**

---

<b>Nombre de conseillers</b>	
<i>En exercice</i>	15
<i>Présents</i>	13
<i>Votants</i>	13
<i>Excusés</i>	2
<i>Absents</i>	0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. François LAURENT.

Présents : Gérard BURNEY, Jérôme CHOLLEY, Michel DROCHE, Thierry DUBOIS, Arnaud GENY, Philippe GERDIL, François GUEDIN, François LAURENT, Lydie PEREUR, Denise PERRINGERARD, Aurore POCHTIER, Jean-Charles REDOUTEY, Christelle RIGOLOT

<b>Date de convocation</b>
31/08/2021

Excusées : Pauline GRISEZ, Clotilde MULOT

<b>Date d'affichage</b>
09/09/2021

Secrétaire : Arnaud GENY

**OBJET DE LA REUNION :**

- Informations
- Etat des travaux et projets en cours
- Assainissement rue Arago et rue Rebillot
- Demande de subventions :
  - Lampadaires place Roidot et Parc de la Presle / bordure de trottoirs Parc de la Presle
- Adhésion réseau Casadéen
- Délibération pour achats de fournitures diverses
- Questions diverses

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité que 1 point supplémentaire soit ajouté à l'ordre du jour :

- travaux ONF

**INFORMATIONS**

- Monsieur le Maire rappelle le décès de [REDACTED] qui habitait Port d'Atelier et précise qu'elle a fait partie du Centre Communal d'Action Sociale et s'est occupée pendant de nombreuses années avec son amie [REDACTED] des colis des aînés. Qu'elle soit remerciée pour son engagement et sa disponibilité.

- Monsieur le Maire fait part de la naissance de [REDACTED] né le 2 août 2021 nouvel habitant de Favorney.
  
- Monsieur le maire remercie les personnes qui ont participé au nettoyage du cimetière le vendredi 20 août. Certaines personnes étaient membres du conseil, d'autres des habitants de la commune de Favorney. 18 personnes se sont retrouvées dès 8 heures pour travailler jusqu'à 11 heures 30. Plus de la moitié du cimetière a pu ainsi être libérée des herbes sauvages. Un apéritif et un casse-croûte ont clos cette matinée à l'atelier municipal.  
Les participants ont émis l'idée de nouvelles journées soit au cimetière soit dans un autre lieu pour participer à des travaux collectifs. M. le Maire remercie donc toutes les personnes qui ont participé et fait part également d'un mail reçu de Monsieur [REDACTED] félicitant les participants qu'il a rencontrés dans le cimetière alors qu'il venait sur la tombe de son frère pour leur participation active !
  
- Monsieur le Maire fait part de la création d'une troisième classe à la rentrée au pôle éducatif. Il souligne que cette création a été annoncée par la commission le soir de la rentrée, ce qui est tout de même surprenant ! La DASEN avait été plus rapide pour supprimer une classe au collège de Favorney en se trompant sur les effectifs réels.
  
- Monsieur Gérard BURNEY a assisté à une réunion du SICTOM au sujet des déchets sauvages. Il annonce la création d'un poste de garde champêtre pour récupérer tous les déchets sauvages et dresser éventuellement un procès-verbal. Lorsqu'une commune aura des déchets sauvages elle pourra prévenir directement le SICTOM qui procédera au ramassage, à l'identification des auteurs, et pourra déposer plainte auprès du procureur de la république. La mise en place de ce dispositif pourrait intervenir début 2022.
  
- Monsieur le Maire fait état de la prochaine assemblée générale de Patrimoine et Animation qui aura lieu le 10 septembre à la Presle. Monsieur Arnaud GENY précise qu'il se portera candidat à la présidence et fait appel aux bonnes volontés pour animer l'association.
  
- Le 19 septembre : journée du patrimoine organisée par la Commune de Favorney et Patrimoine et Animation. Journée qui consiste en l'accueil des visiteurs dans le jardin du presbytère et de deux visites qui seront organisées par Yves RAGUET l'une à 14h45 et l'autre à 16h.
  
- Également le 19 septembre de 10 heures à 18h, Aurore BOUGROUM, Présidente de l'Association MAM Mille-et-une étoiles, fait état de l'organisation d'un marché artisanal à Favorney sur la place du cinéma et devant la résidence Petitguillaume avec la possibilité de réserver un repas à 12 €.
  
- Etat des travaux et projets en cours : le Maire précise que l'entreprise Antoine SCHWEBEL a commencé les travaux de la rue du Parc de la Presle avec l'assistance de BC2I. Ils se déroulent normalement et une demande de subvention de bordures de trottoir sera formalisée.  
L'entreprise Roger Martin a commencé les travaux de réfection de la rue de Porte de Cubry dans le cadre de la voirie communautaire (partie trottoirs et revêtement chaussée).
  
- M. le Maire précise qu'à la suite de la visite de Monsieur HOULLEY, Maire de Lure et Vice-Président de la Région de Bourgogne Franche-Comté, la commune de Favorney a reçu une lettre précisant que le changement de site de l'aire de jeux, même si le montant financier était le même, entraînait un nouvel examen de la demande de subvention au niveau des fonds européens.

Il n'y a pas de nouveau en ce qui concerne la revitalisation du bourg on attend toujours le début des fouilles archéologiques.

- M. le Maire précise qu'il a rencontré ce lundi le CAUE, la société CIRCET et Orange pour l'implantation de l'armoire NRO (fibre) dans le verger communal. L'emplacement a été déterminé compte-tenu des plans de la revitalisation qui voulaient faire une liaison végétale entre la place Charles-de-Gaulle et le verger conservatoire communal.

La pose pourrait intervenir début 2022 et la fibre arriver à Favorney en 2023.

- M. François GUEDIN fait état des travaux du collège en précisant la nature des travaux et la durée estimée à un an. Il précise qu'il y aura l'aménagement d'un garage rue des glacis et qu'il y aura une réfection d'une partie des trottoirs. La commune prendra à sa charge une certaine longueur de trottoir pour finir parfaitement ce chantier.

- M. le Maire précise qu'il a rencontré la société Roger Martin avec Monsieur Dujardin de la société BC2I, dans le cadre des travaux communautaire. Une longueur de 400 m de chemin située entre la station de traitement et le chemin de l'Association Foncière pourrait être réalisé en partie cette année et l'autre partie en 2022. Il est précisé également que la commune de Favorney étudiera la finition de l'entrée du chemin de Maze depuis la route d'Amance jusqu'à la fin du lotissement pour l'année 2022.

- M. le Maire précise qu'il a reçu un accusé de réception du Département valant autorisation de commencer les travaux de pose du radar pédagogique à l'entrée de Favorney côté Vesoul.

La commande sera passée auprès de la société HICON, le devis étant d'un montant HT de 3300 €.

- Dans le cadre des travaux d'éclairage public place du Général Roidot et Parc de la Presle, une subvention est sollicitée auprès du SIED 70. Ainsi la gestion et la valorisation des CEE sont confiées à ce syndicat.

### **2021-64 : VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)**

La loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique a posé les fondements du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée aux fournisseurs d'énergie dont les ventes annuelles sont supérieures à un seuil défini par décret en Conseil d'Etat.

Les collectivités publiques peuvent obtenir des CEE à partir d'opérations d'économies d'énergie réalisées sur leur propre patrimoine.

A cet effet, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- MANDATE le SIED 70 pour la gestion et la valorisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par des opérations d'économie d'énergie.

-CHARGE Monsieur le Maire de signer la convention relative aux CEE.

**2021-65 : AMENAGEMENT ESTHETIQUE DU RESEAU CONCEDE D'ELECTRICITE, RENFORCEMENT DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ECLAIRAGE PUBLIC ET CREATION D'UN GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATIONS RUE CATINAT (E 8403)**

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été demandé à ENEDIS un devis pour le déplacement d'un poteau électrique rue Catinat pour faciliter l'entrée du nouveau parking. Mais une réflexion plus approfondie a été engagée sur l'enfouissement d'une partie du réseau dans ce secteur. Bien que la dépense apparaisse plus élevée, elle semble nécessaire dans le cadre de l'opération de revitalisation du bourg. Aussi M. le Maire expose que des travaux d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité rue Catinat, relèvent de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Monsieur le maire précise que ces travaux sont à coordonner à des travaux sur l'installation d'éclairage public et de communications électroniques relevant de compétences optionnelles du SIED 70 et propose d'en mandater la maîtrise d'ouvrage à ce syndicat.

Les travaux envisagés par les services du SIED 70 pourront consister dans :

- le remplacement d'environ 50 mètres de ligne aérienne à basse tension ainsi que l'ensemble des branchements alimentant les bâtiments existant dans le secteur par des câbles souterrains ;
- la fourniture et la pose de 3 ensembles d'éclairage public équipés de luminaires leds dont la taille, la couleur et la forme reste à définir ;
- la création d'un génie civil nécessaire à la reprise des branchements téléphoniques aériens existant dans ce secteur.

Monsieur le maire décrit la procédure sur les modalités d'acquisition des matériels d'éclairage public.

Il indique que la commune devra définir le type des matériels d'éclairage public qui devront être installés dans le cadre de cette opération.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** le programme des travaux présentés par Monsieur le maire.
- 2) **DEMANDE** au SIED 70, la programmation financière des travaux définis ci-dessus par Monsieur le maire.
- 3) **PRECISE** que l'inscription au budget communal de la participation financière demandée par le SIED 70, fera l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal lorsque la participation financière du SIED 70 aura été validée par le Bureau Syndical.
- 4) **DECIDE** d'étudier ultérieurement les matériels d'éclairage qui devront être installés dans le cadre de cette opération.
- 5) **SOUHAITE** que ces travaux puissent être engagés en coordination avec les travaux de revitalisation du bourg de Favorney qui débiteront début 2022.

## **2061-66 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES BORDURES DE TROTTOIRS – AMENAGEMENT VOIRIE PARC DE LA PRESLE**

M. le Maire fait part à l'assemblée de la pose de 255 mètres de bordures de trottoirs au Parc de la Presle afin de sécuriser le cheminement piéton. Cette opération est susceptible de percevoir une subvention départementale.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

coût total des bordures:	7650 € HT
Conseil Départemental (10€ le mètre) :	2550 €
Autofinancement communal :	5100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet
- adopte le plan de financement ci-dessus
- autorise M. le Maire à solliciter une aide financière du Conseil départemental au titre des bordures de trottoirs
- s'engage à autofinancer le projet même si les subventions sont inférieures aux attentes
- s'engage à respecter les règles d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

## **2061-67 ADHESION RESEAU DES SITES CASADEENS**

M. le Maire propose à l'assemblée d'adhérer au réseau Européen des Sites Casadéens qui est une association loi 1901, créée le 13 octobre 2001 à la Chaise-Dieu, à l'échelle européenne avec la France, l'Espagne et l'Italie puis la Suisse. L'objet de l'association est de créer des liens modernes entre des sites ayant été au cours de leur histoire rattachés à la congrégation de l'abbaye de la Chaise-Dieu.

La commune abritant un Site Casadéen, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à cette association moyennant une cotisation annuelle de 50 €.

## **2061-68 ACHAT DE FAIBLES MONTANTS**

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à rembourser à Mme Denise PERRINGERARD, 3<sup>ème</sup> adjointe, des achats de faibles valeurs réalisés dans des commerces où le paiement par mandat administratif n'est pas accepté (sur présentation du ticket de caisse).

## **2061-69 FORET COMMUNALE**

M. François GUEDIN, adjoint en charge de la gestion de la forêt communale, présente à l'assemblée un devis ONF pour une assistance technique de l'abattage, du façonnage et du débardage de 400 m<sup>3</sup> d'arbres dispersés dans diverses parcelles communales pour un montant de 1600 € HT. L'abattage et le façonnage seraient réalisés par M. Anthony DIDIER (5600 €), le débardage par M. Benoît BERGERET (2200€) et M. Tristan COUSIN (2400€), l'éhoupage par M. Marcel VAN'T VERR (875€).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces devis.

## QUESTIONS DIVERSES

→ Projet GDFC

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré M. CHAVANNE de GDFC qui lui a fait part de l'étude d'un projet d'un site d'extraction de matériaux alluvionnaires sur la commune de Fleurey-les-Faverney d'une superficie d'environ 30 ha. Dans le cadre de sa demande d'exploitation, la société GDFC doit trouver des surfaces en zone humide ou zone boisée pour compenser les parcelles exploitées.

Une réflexion s'est engagée sur des terrains appartenant à la commune de Faverney et pouvant répondre à ces exigences : à savoir la parcelle du Breuil d'une superficie d'environ 12 ha, une partie de la forêt communale se trouvant entre le chemin de Maze et la commune de Fleurey-les-Faverney, ainsi qu'une partie des forêts appartenant à la commune de Faverney situés de l'autre côté du chemin de maze côté Port d'Atelier. M. CHAVANNE a enregistré ces possibilités et reprendra contact avec la commune dans le cadre du dépôt de son dossier.

Il ne s'agit qu'une étude sur la faisabilité du projet.

→ Tennis club

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un mail de M. Brice POIRSON concernant le tennis club de Faverney. M. POIRSON évoque les difficultés du club qui à son sens est amené à disparaître !

Il évoque la possibilité d'un rapprochement avec le club de tennis de l'ASPTT Pusy qui pourrait soit fusionner avec le tennis club de Faverney soit récupérer une partie de la gestion dont l'occupation des terrains.

Le conseil municipal, après discussion, regrette qu'un club sportif puisse disparaître sur la commune de Faverney alors qu'il existe des installations. Le conseil municipal souhaiterait le maintien du club avec une nouvelle équipe et il est proposé que le Maire prenne contact avec M. POIRSON pour s'entretenir directement avec lui sur l'avenir du tennis club de Faverney et des installations.

Le Maire,  
François LAURENT